



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES POUR L'ANNEE 2024 COMMUNE DE SAINT ABRAHAM

Depuis l'entrée en vigueur de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est obligatoirement jointe au budget primitif et au compte financier unique des collectivités territoriales afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note de présentation brève et synthétique s'applique à l'ensemble des communes, des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, et des départements.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera, disponible sur le site internet de la commune.

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte financier unique, en lien avec le comptable public du budget principal et des budgets annexes.

Pour la première année, la commune de Saint-Abraham met en œuvre le compte financier unique, qui remplace le compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du comptable public

La mise en place du CFU vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ; les données d'exécution budgétaires et les informations patrimoniales sont présentes au sein d'un même document ;
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable ; le contenu du compte a été revu afin de disposer de données clés et d'informations pertinentes (nouveaux ratios, rappel des taux d'impositions, bilan et compte de résultat synthétiques) ;
- aboutir à une confection 100 % dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne ; des contrôles automatisés de cohérence sont réalisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux d'ajustement en fin de gestion et améliore la qualité des comptes.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

À terme, le CFU et le rapport sur le CFU composant un bloc cohérent participeront avec les données ouvertes ("open data") à moderniser l'information financière.

COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET DE LA COMMUNE

Pour l'exercice 2024, les réalisations par rapport aux prévisions et le pourcentage de réalisation sont les suivants :

	Prévisions	Réalisations	% Réalisation
Dépenses d'investissement	1 074 500,00	341 626,07	31,79%
Recettes d'investissement	1 074 500,00	488 612,70	45,47%
Solde d'investissement	0,00	146 986,63	0,00%
Dépenses de fonctionnement	513 000,00	406 878,60	79,31%
Recettes de fonctionnement	513 000,00	467 563,38	91,14%
Solde fonctionnement	0,00	60 684,78	0,00%

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

RECETTES

Les recettes s'élèvent à **467 563,38 €** et se répartissent comme suit :

CHAPITRES	Pour mémoire BUDGET 2024	Réalisé en 2024
013 – Atténuation de charges	0 €	387,37
70 – produits des services, du domaine et ventes diverses	26 805 €	26 596,05 €
73 – impôts et taxes	66 500 €	86 273,58 €
731 – impositions directes	218 000 €	218 536 €
74- dotations, subventions et participations	93 661 €	96 154,96 €
75 – autres produits de gestion courante	42 033 €	39 612,25 €
76 – produits financiers	1 €	3,17 €
002- résultat de fonctionnement reporté	66 000 €	66 000 €
TOTAL	513 000 €	467 563,38 € (le chapitre 002 ne s'exécute pas)

LA FISCALITÉ

En ce qui concerne les ménages, les taux des impôts votés en mars 2024 étaient les suivants :

- taxe d'habitation : 14.32 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 42.89 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 58.44 %

DÉPENSES

Les dépenses de fonctionnement 2024 s'élèvent à **406 878,60 €** et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	Pour mémoire BUDGET 2024	Réalisé en 2024
011- charges à caractère général	157 141 €	98 088,52 €
012 – charges de personnel et frais assimilés	139 300 €	134 222,11 €
014 – atténuation de produits		
65 – autres charges de gestion courante	153 275 €	131 239,60 €
66 – charges financières	11 114 €	11 113,02 €
68 – dotations aux provisions semi-budgétaires	500 €	500 €
023 – Virement à l'investissement	19 950 €	19 950 €
042 – opérations d'ordre de transfert entre sections	31 720 €	31 715,35 €
TOTAL	513 000 €	406 878,60 € (le chapitre 023 ne s'exécute pas)

EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITÉ

Au 31/12/2024, les effectifs de la commune se répartissent comme suit :

- Agents titulaires :
 - o Catégorie C :2 agents
 - o Catégorie B : 1 agent

- Agents contractuels :
 - o Catégorie C :1 agent

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Les recettes s'élèvent à **488 612,70 €** et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	Pour mémoire BUDGET 2024	Réalisé en 2024
001-Solde d'exécution de la section reporté	0 €	0 €
10 – dotations, fonds divers et réserves	271 056,73 €	278 604,48 €
13 – Subventions d'investissement	715 587,27 €	142 107,37 €
021 – virement du fonctionnement	19 950 €	19 950 €
040 – opérations d'ordre de transfert entre les sections	31 720 €	31 715,35 €
041- opérations patrimoniales	36 186 €	36 186 €
TOTAL	1 074 500 €	488 612, 70 € (le chapitre 021 ne s'exécute pas)

DÉPENSES

Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des bâtiments déjà existants, soit sur des structures en cours de création.

Les dépenses s'élèvent à 341 626,07 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	Pour mémoire BUDGET 2024	Réalisé en 2024
20- immobilisations incorporelles	119 215 €	61 149,04 €
204 – Subventions d'équipement versées	600 €	229 €
21 – immobilisations corporelles	193 440,94 €	72 688,66 €
23- immobilisations en cours	660 828,30 €	148 528,81 €
16- emprunts et dettes assimilées	22 846 €	22 845,06 €
041 – opérations patrimoniales	36 186 €	36 186 €
001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté	41 154,76 €	41 154,76 €
TOTAL	1 074 271 €	341 626,07 € (le chapitre 001 ne s'exécute pas)

ETAT DE LA DETTE

L'endettement de la commune se compose de cinq emprunts, deux pour le budget commune, deux pour le budget de l'assainissement et un pour le lotissement Clos du Verger

Au titre de l'année 2024 la collectivité a remboursé (montants arrondis) :

Budget commune : 22 845 € en capital et 11 113 € en intérêts

Budget assainissement : 9 402 € en capital et 5 061 € en intérêts

Budget lotissement clos du verger : 0 € en capital et 6 962 € en intérêts

PRINCIPALES DÉPENSES 2024 REALISÉES

- Travaux d'entretien de voirie pour 27 845 €
- immobilisations incorporelles pour 61 149 € dont l'intégralité des dépenses concernant les études préalables pour le projet de passerelle de la née (frais de maîtrise d'œuvre, inventaire faune, flore, zones humides, étude géotechnique, levé topographique)
- immobilisations corporelles pour 78 689 € dont les principales dépenses sont de l'enfouissement coordonné de réseaux des acquisitions de matériels techniques et informatiques, la restauration de la statue la vierge à l'enfant
- immobilisations en cours pour 148 529 € dont les principales dépenses sont les travaux d'aménagement de la rue des écoles (reliquat), les travaux d'aménagement du verger de Félix près de l'étang, les travaux de rénovation et mise en accessibilité du sanitaire public.

LES RESTES A REALISER AU 31 DECEMBRE 2024

Au 31 décembre 2024, les restes à réaliser qui correspondent aux dépenses d'investissement engagées mais non payées et les recettes d'investissement à percevoir mais non versées sont les suivants, récapitulés par chapitre :

Chapitre	Montant total des RAR
20	22 572
204	233
21	40 071,91
23	423 655,08
TOTAL RAR-DÉPENSES : 486 531,99 €	
13	568 686,84 €
TOTAL RAR-RECETTES : 568 686,84 €	

BUDGET D'ASSAINISSEMENT

Ce budget spécifique est dédié à la gestion de l'assainissement collectif de la commune, il est assujetti à la TVA et le service est assuré par la commune sous forme de régie.

Le budget comporte, comme le budget principal, une section d'exploitation (fonctionnement) et une section d'investissement.

Pour l'exercice 2024 :

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent 41 804,62 € et les recettes à 61 745,87 €

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 39 565,56 € Et les recettes à 71 666,25 €

Pour l'exercice 2024, les réalisations par rapport aux prévisions et le pourcentage de réalisation sont les suivants :

	Prévisions	Réalisations	% Réalisation
Dépenses d'investissement	90 000,00	39 565,56	43,96%
Recettes d'investissement	90 000,00	71 666,25	79,63%
Solde d'investissement	0,00	32 100,69	0,00%
Dépenses de fonctionnement	73 000,00	41 804,62	57,27%
Recettes de fonctionnement	73 000,00	61 745,87	84,58%
Solde fonctionnement	0,00	19 941,25	0,00%

BUDGET LOTISSEMENT clos du verger

Ce budget spécifique est dédié à la gestion du lotissement clos du verger, il est assujéti à la TVA.

Le budget comporte, comme pour le budget principal, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Néanmoins, pour cette dernière, ce type de budget relève d'une comptabilité particulière, les terrains aménagés ne sont pas retracés dans des comptes d'immobilisations car l'objectif d'une opération de lotissement n'est pas d'immobiliser des terrains mais de les vendre, la valeur de ces terrains est décrite dans les comptes de stocks.

Pour l'exercice 2024 :

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 133 165,46 € et les recettes à 133 165,80 €

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 126 203,16 € et les recettes à 111 727,57 €

Pour l'exercice 2024, les réalisations par rapport aux prévisions et le pourcentage de réalisation sont les suivants :

	Prévisions	Réalisations	% Réalisation
Dépenses d'investissement	470 000,00	126 203,16	26,85%
Recettes d'investissement	470 000,00	111 727,57	23,77%
Solde d'investissement	0,00	-14 475,59	0,00%
Dépenses de fonctionnement	562 000,00	133 165,46	23,69%
Recettes de fonctionnement	562 000,00	133 165,80	23,69%
Solde fonctionnement	0,00	0,34	0,00%

RÉSULTATS DE CLOTURE 2024

Pour 2024, les résultats de clôture sont les suivants :

Budget	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Budget principal	+ 126 684,78 €	+ 105 831,87 €
Budget de l'assainissement collectif	+ 19 941,25 €	-7 503,10 €
Budget Lotissement Clos du Verger	-19,66 €	+ 20 796,84 €